

LE LOGEMENT

LES PROJETS DE MODIFICATION À LA LOI SUR L'HABITATION ET LES LOCATAIRES DE LOGEMENTS PUBLICS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre sans portefeuille chargé du logement. Songe-t-il à modifier la loi sur l'habitation pour permettre aux locataires de logements publics de partager les mêmes immeubles avec des locataires non subventionnés?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, sous bien des rapports, ce serait déjà possible en vertu de la loi actuelle. Nous avons essayé d'explorer cette question en demandant aux provinces d'être le principal locataire d'édifices qui logeraient les gens qui ne sont pas complètement subventionnés par l'État. Il existe d'autres façons d'y parvenir, par des méthodes assez élaborées que je suis prêt à discuter avec mon honorable ami en dehors de la Chambre, s'il le désire.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, a la lumière de ce qu'il nous a dit, peut-il indiquer à la Chambre si la Société centrale d'hypothèques et de logement est en train de mettre au point des propositions qui pourraient être soumises aux provinces et discutées avec elles en vue de mettre en application cette politique?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, de telles discussions ont lieu en permanence.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIVRAISON D'AVIONS CF-5 ET LEUR ENTREPOSAGE À NORTH BAY

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Il s'agit de l'avion de combat CF-5 chargé de fournir un appui tactique aux unités terrestres. Le ministre peut-il nous dire si Canadair a livré le restant de la commande de 115 appareils de ce type? Peut-il nous dire, d'autre part, si, compte tenu des possibilités restreintes d'entreposage à Trenton, il envisage de faire démonter ces appareils pour les entreposer à North Bay?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, les ateliers de montage produiront dans les mois qui viennent, en plus des CF-5, des NF-5 destinés aux Pays-Bas. Je crois pouvoir dire, sans commettre d'erreur, qu'un certain nombre d'avions sont entreposés actuellement à North Bay à titre temporaire. Je puis informer la Chambre que nous soumettrons ce mois-ci le CF-5 à des essais en Norvège. J'espère que, d'ici à la mi-mars probablement, je serai sans doute en mesure de faire une déclaration au sujet de l'usage de ces appareils devant le comité de la défense nationale.

Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, pourrais-je répondre à une question...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Wellington avait-il une question supplémentaire?

M. Hales: Je vous remercie, mais le ministre a répondu à la question supplémentaire que je voulais poser.

[L'hon. M. Olson.]

LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT DES MILITAIRES ANGLOPHONES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, mardi, le député de Swift Current-Maple Creek et le député de Dartmouth-Halifax-Est ont posé des questions sur la partie d'une circulaire distribuée aux unités de l'élément blindé des forces terrestres qui portait sur le bilinguisme. J'ai appris que la circulaire avait trait à des possibilités de promotion au sein du deuxième régiment blindé canadien qui est posté à Val Cartier. Comme le député le sait, il y a quatre régiments dans le corps blindé. Pour trois d'entre eux, la première langue d'expression est l'anglais. Pour le quatrième, c'est le français. Les unités anglophones ont en ce moment un nombre excédentaire de sous-officiers.

M. Forrestall: Comment cela?

L'hon. M. Macdonald: Je suppose qu'ils ont plus de sergents que de temps. De toute façon, l'excédent est attribuable au fait qu'il y a moins d'unités que dans l'ancienne organisation des Forces armées.

Il y a pénurie de sous-officiers dans le régiment de langue française. Nous nous sommes efforcés—et la circulaire en est un exemple—de donner des chances d'avancement aux sous-officiers en leur permettant d'acquérir une certaine connaissance de la langue française afin qu'ils puissent être intégrés à ce régiment. Je tiens à confirmer au député de Swift Current-Maple Creek que cette mesure, si elle offre des chances d'avancement au sein du deuxième régiment blindé canadien, n'affecte cependant pas l'avancement régulier au sein des unités de langue anglaise, qui continuera de s'effectuer au mérite.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Je voudrais dissiper un malentendu en ce qui concerne la déclaration du ministre. Dans ma question, je n'ai mentionné ni circulaire ni directive. J'ai posé deux questions bien nettes. L'avancement des Canadiens de langue anglaise dépendra-t-il d'un test d'aptitude ou de leurs dispositions à travailler dans un milieu francophone? Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre n'a pas répondu à ces questions. Je voudrais rectifier certaines de ses déclarations. Je sais très bien que certains officiers...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député. Son intervention tourne au débat avec le ministre.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Je remercie le ministre des explications qu'il nous a données. La directive qui a été diffusée indique-t-elle que seuls les officiers possédant une connaissance de la langue française et désirant être mutés dans une unité francophone pourront être inscrits au tableau d'avancement des régiments blindés des Forces armées canadiennes?

L'hon. M. Macdonald: En ce qui concerne la directive, je n'en suis pas certain. Cela était bien indiqué dans l'exemplaire du document que le député m'a communiqué. C'est uniquement en raison de la pénurie de sergents dans l'unité francophone que l'avancement y sera plus